

de leurs conceptions «vieilles-libérales» et accepter le rôle de «conseillers de la couronne» auquel ils se sont rabaissés en contresignant la proclamation du prince Henri du 24. 9. 1853 qui use de ces termes.³⁾

Dès la discussion du projet d'adresse en réponse au discours du trône du 4 octobre, projet qui impliquait l'éloge de l'ancien gouvernement, l'incompatibilité d'humeur entre le nouveau ménage Gouvernement-Chambre sauta aux yeux.

Pour ce qui concerne la personne d'Emmanuel Servais — qui eut le tort le 15 novembre de reprocher à son prédécesseur au département des Finances N. Metz, qu'il y avait laissé un beau désordre — il se vit bien rabroué par celui-ci, secondé par le futur bourgmestre de Luxembourg Théodore Eberhard^{3bis)}).

Quand Servais reprit la parole pour la seconde fois, en la séance du 17 (p. 249 s.) — c'était entre autres pour répondre à N. Metz, qui avait insinué que Servais s'était déjà trompé en 1842 en voyant en noir la situation financière et que, attendu qu'il avait déjà réclamé à cette époque une augmentation des contributions en vue des réclamations concernant la dette hollandaise, on ne pouvait avoir confiance en lui maintenant, lorsque les réclamations de la Hollande sont renouvelées.

Servais contestant qu'il avait prétendu en 1842 que le pays était obligé de payer ladite dette, répète ce qu'il dit dans l'Exposé de la situation financière: «que le pays, fort de son droit, saura résister aux prétentions qui ont été élevées». (p. 259)

Conjurant la Chambre de changer le texte de la réponse au discours du trône, qui vise surtout le nouveau gouvernement, Servais chante le los de ses collègues et conteste ce qu'on prétend: qu'ils ne méritent pas la confiance publique. En parlant des membres du cabinet Simons qui ont été battus aux élections, il ajoute: «C'est vrai j'ai échoué moi-même d'une manière remarquable. (On rit) Mais... je vous demande si le pays aurait perdu quelque chose si j'avais été son représentant; je demande s'il n'y en a pas peut-être qui aujourd'hui se repentent des obstacles qu'ils m'ont opposés... Mais je pourrais dire sur quoi nous avons échoué. Je crois que j'ai encore l'argent dans ma poche pour prix de la cession de mon pays à la Prusse, si vous voulez le voir, le voilà (Rumeurs)»^{3ter)}.

Les débats parlementaires au sujet du renouvellement du Traité d'accession au *Zollverein* (convention du 26. 12. 1853) suscitèrent l'intervention du Ministre d'Etat M. Simons, de l'administrateur-gé-

*) Si N. Metz avait si mal géré les finances publiques, comment Servais aurait-il pu déclarer à la séance du 14. 11. 1853 (p. 67) que le boni était de 100 000 fr., et comment M. Jonas (v. fasc. XI) aurait-il pu prétendre que si E. Servais a réussi «à continuer la gestion des deniers publics avec un boni réel, ce ne fut que grâce aux créances sur les communes amassées par N. Metz»